

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

**VILLE
de
MORESTEL**

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance publique à la salle du Conseil Municipal de MORESTEL le Mardi 13 décembre 2022 à 20 heures sous la présidence de Monsieur Frédéric VIAL, Maire.

Etaient présents : Céline BONVINI, Sandrine BOUVAREL retard arrivée à 20h08 au point n°1, Sandrine BUDIN, Brigitte CESAR, Laurent COUGOULIC, Sébastien GACON, Michèle GAUTHIER, Estelle GHORIS (retard arrivée à 20h21 au point n°2), Yoann GODET, Thierry GUILLEM, Christophe GUSI, Bernard JARLAUD, Estelle KELLER, Virginie LAURENT-MEYER, Paul LAVIE, Wilfried MADULI, Aurélie MARMONIER, Alain MOIROUX, Jean-Philippe PAUGET, Michelle PILOZ, Stéphanie RADESIC, Aimé VIAL, Frédéric VIAL.

Ont donné pouvoir ou sont excusés :

Sukran BOYRAZ (pouvoir à Michelle PILOZ), Guillaume DAVID (pouvoir à Sandrine BUDIN), Alexandra DURY (pouvoir à Estelle KELLER), Estelle GHORIS (pouvoir à Sébastien GACON), Marie-Lise PERRIN (pouvoir à Frédéric VIAL).

Date de convocation : 7 décembre 2022.

Secrétaire de séance : Aurélie MARMONIER

Nombre de conseillers votants : 27

Présents : 22

Pour :

Contre :

Abstention :

Délibération n°102-2022 : Indemnisation pour perte de récolte suite aux travaux sur le chemin de Montgarrel.

Lors de l'aménagement des chemins de Montgarrel et de Malissole, les travaux ont endommagé une parcelle agricole exploitée par Florian PILOZ, entraînant une perte de récolte. La perte de récolte est estimée à 273.38€ euros.

Surface 810 m2 rendement hectare 4.5t
 $810 \times 0.45 = 364.5\text{kg}$
Prix vendu 750 euros / tonne
 $364.5 \times 0.75 = 273.38\text{€ HT soit } 300.71\text{€ TTC}$

-Considérant que la responsabilité de la commune est engagée et que rien de s'oppose à réparer le préjudice subi par le Florian PILOZ,

Après délibération, à l'unanimité (27 voix pour)

LE CONSEIL MUNICIPAL

- DECIDE de verser à Florian PILOZ une indemnité de 273.38 euros en réparation du préjudice subi.

-AUTORISE Monsieur le Maire à effectuer toutes les démarches nécessaires.

POUR COPIE CONFORME

Fait à MORESTEL, le 13 décembre 2022

CERTIFIÉ EXECUTOIRE APRÈS TRANSMISSION EN PREFECTURE,

Accusé de réception en préfecture
038-213802614-20221213-DEL-102-2022-DE
Date de télétransmission : 14/12/2022
Date de réception préfecture : 14/12/2022

Frédéric VIAL



Le Maire,